

N/REF : 4/08/2025 18H58 C:000053 I:00099
V/REF : AC/C25454
V/Email reçu le Lundi 04/08/2025 a 18H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SXP

IMMEUBLE : LE ST EXUPERY -SXP
1/3, COURS JEAN JAURES

35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le

26 Aout 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny

LOCALISATION : ALLEE 3 JAURES - LOGEMENT SUR PASS
LOGEMENT N° 018661, PORTE N°8661, 3° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : REFIXATION DU LAVABO

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REFIXATION DU LAVABO
POSE D'UNE COLONNE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMARQUE : UNE REPRISE DE JOINT DU LAVABO SERA ÉVENTUELLEMENT A PRÉVOIR

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 07/08/25 a 10H31 rstephant@aiguillon.com

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 07/08/25 A 10:27 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL082-Refixation lavabo	1	120,00	120,00
	TOTAL H.T.			120,00
	T.V.A. a 10,00%			12,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.